

L'accueil de l'enfant en situation de handicap

Accueillir des enfants de moins de 4 ans en situation de handicap, dans les établissements d'accueil Petite Enfance est au cœur des préoccupations de la Ville de Meaux.

Notre volonté est de proposer aux parents un mode d'accueil qui puisse répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, en prenant en compte sa différence. Chaque enfant peut ainsi s'éveiller, s'épanouir, se socialiser en compagnie d'autres enfants.

Notre ambition est d'aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle ou tout simplement une vie sociale en leur permettant d'avoir du temps sans leur enfant.



QUELLE DÉMARCHE POUR DEMANDER UN MODE D'ACCUEIL ?

1 - Une démarche de préinscription en ligne classique.

Rendez-vous sur la page d'accueil de [l'Espace Citoyen](#) . Dans l'actualité cliquez sur "lire la suite" de la démarche de pré-inscription en crèche ou de la démarche de pré-inscription en halte garderie selon votre besoin (activité, recherche d'emploi, temps pour soi...).

Réalisez votre demande en ligne puis transmettez les documents nécessaires pour l'examen du dossier.

2 - Un contact

Le Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI) de la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Meaux prendra contact avec les parents afin d'évaluer les besoins de l'enfant et sa capacité à jouir et profiter d'un accueil dans un environnement collectif.

Un rendez-vous peut se mettre en place entre les parents et le RSAI.

3 - L'examen de l'offre et de la demande et l'étude de votre dossier par la Commission d'Attribution des Modes d'Accueil

4 - La rencontre avec les professionnels d'un établissement d'accueil

Lorsque l'accueil d'un enfant à particularité est envisagé, les parents sont reçus par la directrice de l'établissement concerné et le médecin de crèche du service Petite Enfance afin de faire un point sur les besoins spécifiques de l'enfant.

Cet échange permet de convenir des modalités d'accueil compatibles avec l'établissement en vue de proposer des temps d'éveil sensoriels.

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) adapté à chaque enfant en situation de handicap est mis en place en concertation avec les parents, le médecin traitant de l'enfant et le médecin référent de l'EAJE.

Le suivi pédagogique est réactualisé en équipe, réajusté si nécessaire, afin de correspondre aux besoins, en concertation avec les familles et les intervenants extérieurs référents de la prise en charge de cet enfant.

Un travail de concertation régulier les professionnels suivant le développement de l'enfant en situation de handicap (équipes médicale, psychologique éducative, ...) est mis en place, en accord avec les parents ou le tuteur légal. Ces bilans visent l'évolution de la prise en charge de l'enfant, le rythme ou les fréquences d'accueil, la réactualisation du PAI.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants ne sont pas des lieux de soins, les professionnels ne sont pas habilités à effectuer des actes médicaux.

CONTACT



PETITE ENFANCE

Maison de la Petite Enfance

26 rue Louis Braille
77100 MEAUX

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



STRUCTURE MUNICIPALE

Relais Petite Enfance (RPE) de Frot

26, rue Louis Braille
77100 Meaux

Mardi, jeudi, vendredi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Mercredi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

[01 83 69 03 22](tel:0183690322)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



STRUCTURE MUNICIPALE

Relais Petite Enfance (RPE) de l'Ourcq

30, avenue de la Marne
77100 Meaux

Mardi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30

Mercredi, jeudi, vendredi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

[01 83 69 02 18](tel:0183690218)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

